

## Agir ensemble pour le climat

### Réfrigérateur ou congélateur

#### Formulaire de demande de subvention

1. Requéran(t)e
Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA et lieu :
Téléphone :
E-mail :

2. Achat du réfrigérateur ou du congélateur
Type : <input type="checkbox"/> Réfrigérateur <input type="checkbox"/> Congélateur      Age de l'ancien appareil :
Marque et modèle :
Date de paiement de l'appareil :
Prix d'achat de l'appareil (avec TVA et taxe anticipée de recyclage, hors réductions) :
Nom et lieu du revendeur :
<b>Tampon, date et signature du revendeur :</b>

3. Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

4. Documents à joindre au formulaire de demande
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copies de la facture mentionnant la désignation de l'appareil et de la preuve de paiement,</li> <li>- Descriptif de l'appareil indiquant l'étiquette-énergie,</li> <li>- Rapport de l'« Audit consom'action » de la SEIC, recommandant l'achat du nouvel appareil.</li> </ul>

5. Conditions d'obtention des subventions pour les achats de réfrigérateur ou de congélateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, il faut impérativement avoir réalisé un « Audit consom'action » par la SEIC, avant de se débarrasser de son ancien appareil. Le rapport de l'audit doit recommander l'achat d'un nouvel appareil performant en remplacement de l'ancien. Sans cette condition, aucune subvention ne sera octroyée.</li> <li>- La subvention, qui est valable pour l'achat d'un appareil neuf acheté en Suisse ayant obtenu une étiquette-énergie A ou B, se monte à 15% du coût du réfrigérateur ou du congélateur jusqu'à un montant maximum de CHF 400.- par appareil, pour autant que le budget le permette. Elle est réservée aux personnes physiques ayant résidence principale à Prangins.</li> <li>- La taxe anticipée de recyclage (TAR) est prise en compte dans le calcul du montant de la subvention, au contraire des frais de livraison et d'installation. Les éventuels rabais appliqués par le revendeur seront déduits du montant de l'appareil au prorata du montant total de la facture.</li> <li>- La demande doit parvenir à la Commune de Prangins <u>au plus tard 120 jours</u> après la date de paiement de la facture du réfrigérateur ou du congélateur.</li> <li>- Si le budget maximal annuel est atteint, les demandes seront refusées. Il n'existe en effet pas de droit à l'octroi de subventions. Il est possible, pour s'assurer de la disponibilité de la subvention, de bloquer par courriel, auprès du Service de l'Environnement, le montant concerné pendant 15 jours maximum, en indiquant ses coordonnées de contact et le montant prévu de l'achat. Il est cependant essentiel pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, d'attendre la confirmation d'octroi par retour de courriel, avant de procéder à l'achat en question. <span style="float: right;">./.</span></li> </ul>

**6. Procédure**

- Le Service de l'Environnement est à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58, par courriel à [environnement@prangins.ch](mailto:environnement@prangins.ch) ou sur rendez-vous.
- La demande doit être adressée directement à la Commune de Prangins, Service de l'Environnement, La Place – CP 48, 1197 Prangins.
- Toutes les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant et accompagnées de tous les documents exigés.
- En cas d'acceptation du dossier, le versement de la subvention se fait directement sur le compte bancaire ou postal spécifié au point 3, sans courrier de confirmation. Si la demande est incomplète ou refusée, le requérant en est informé par la Commune de Prangins. Par ailleurs, s'il manque des éléments, la demande sera prise en compte et considérée valable uniquement lorsque les modifications demandées auront été apportées.

**7. Signature**

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications susmentionnées, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu et date : .....

Le/la requérant(e) : .....